



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Chevalley Michel

2019-CE-216

Quid de la santé de la forêt fribourgeoise ?

I. Question

Vérité de la Palice, les épisodes de chaleur sont, aujourd'hui, de plus en plus fréquents.

Le réchauffement climatique menace et ce type d'épisodes va se répéter, plus tôt dans l'été et de manière plus intense, mettant en péril les forêts - entre autres - et donc l'équilibre durable auquel elles contribuent.

Toute proportion gardée, les forêts fribourgeoises, qui recouvrent le quart de la surface du canton sont, elles aussi, hautement concernées par ces changements.

Lors de leur sortie annuelle 2019, les parlementaires ont eu l'occasion de le vérifier, in situ.

Les explications données à cette occasion par les responsables forestiers, tant communaux que cantonaux, les ont, parfois, laissés pour le moins perplexes.

Aussi, dans ce contexte, je pose les questions suivantes :

1. Qu'en est-il de la forêt fribourgeoise en 2019 ?
Certaines essences sont-elles menacées de dépérissement ?
Dans l'affirmative, lesquelles ?
2. L'équilibre de la biodiversité est-il, par conséquent, en péril ?
Le cas échéant, quels moyens pourraient contribuer à enrayer le phénomène ?
Existe-t-il des dispositions qui permettraient, au minimum, de limiter les dégâts, par exemple une exploitation forestière intensive, des soins apportés à la jeune forêt, ou encore un entretien soutenu des forêts ?
3. Dans ce dernier domaine, l'aide à l'entretien des forêts protectrices, la subvention fédérale va diminuer : le montant prévu pour 4 ans restera le même, mais sera désormais ventilé sur 5 ans. Qu'en est-il de l'aide de la Confédération, respectivement de celle du canton aux propriétaires forestiers : détail de cette aide, montants alloués, etc. ?
4. 1999, Lothar ; 2003, sécheresse ; 2005, grêle. Pris parmi tant d'autres, ces événements ont, non seulement fait souffrir les forêts, mais également endommagé les forêts et dévalorisé le bois. L'exploitation des bois endommagés reste probablement la solution la meilleure pour lutter contre la propagation du bostryche typographe.
Après environ 20 années d'efforts dans ce domaine, est-ce que cette exploitation est toujours d'actualité ?

Dans l'affirmative, est-elle soutenue et à quelle hauteur de subventionnement ?

Ce montant est-il suffisant ?

A-t-on, faute de moyens suffisants, sacrifié l'un ou l'autre massif forestier protecteur ?

La forêt profite un peu à tout le monde. Partant de ce principe, nous estimons que le canton, fort de son devoir d'exemplarité, se doit de soutenir, y compris financièrement, tout effort visant à la bonne santé de nos forêts.

Dès lors, relativement au point 3 ci-dessus, nous proposerons que le canton compense le manquo du montant non versé par la Confédération, permettant ainsi un entretien optimal, impératif pour des forêts protectrices.

Si nécessaire - cela dépend évidemment des réponses du Conseil d'Etat à la présente question nous déposerons un objet parlementaire allant dans ce sens.

23 octobre 2019

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le changement climatique n'est en soi pas un problème pour la nature qui a toujours su s'adapter aux nouvelles conditions. Ce qui pose problème ces dernières années, et en particulier pour la forêt, c'est la rapidité de ce changement pour un écosystème qui met des dizaines d'années, voire des siècles pour se constituer. Les effets de ce changement se font déjà sentir sur les forêts fribourgeoises, plus rapidement que ce qui aurait pu être envisagé. Bien que cela se produise actuellement dans une proportion moindre que dans d'autres régions de la Suisse telles que le canton du Jura ou la chaîne du Jura où l'on observe un dépérissement massif de forêts de hêtre, les ouragans hivernaux et les périodes de sécheresse de 2018 et 2019 ont eu des effets sur les peuplements forestiers fribourgeois. Le dépérissement de certaines essences forestières est une réalité avec laquelle il faudra composer à l'avenir et qui pourrait avoir également des conséquences directes sur l'économie du canton et son approvisionnement en énergie.

Le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions posées.

1. *Qu'en est-il de la forêt fribourgeoise en 2019 ?*

Certaines essences sont-elles menacées de dépérissement ?

Dans l'affirmative, lesquelles ?

Selon l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL, le réchauffement climatique aura pour conséquence un déplacement des étages de végétation de quelque 500 à 700 mètres d'altitude d'ici à la fin du XXI^e siècle. Ces prévisions impliquent une migration progressive des essences forestières vers un étage de végétation plus adapté à leurs exigences écologiques à laquelle le canton de Fribourg n'échappera pas.

En 2019, on a observé dans le canton de Fribourg une augmentation de la mortalité des épicéas (*picea abies*) situés à une altitude inférieure à 800 mètres, due à la sécheresse et aux attaques du bostryche typographe, qui profite de l'état de faiblesse découlant du stress hydrique.

Les vieux hêtres (*fagus sylvatica*) du Plateau sont également fortement touchés, ce qui se révèle par un dessèchement des couronnes. Ces deux essences représentent environ 70 % des arbres du canton.

Le sapin blanc (*abies alba*), quant à lui, montre également des signes d'affaiblissement, mais dans des zones moins étendues. Il fait l'objet d'une recrudescence d'attaques du bostryche curvidenté (*pityokteines curvidens*).

On observe, en plus des effets de la sécheresse ou des ouragans, l'apparition de nouvelles espèces ou maladies.

Pour exemple, sans que l'on puisse totalement rattacher cette maladie au réchauffement climatique, la chalarose du frêne (*chalara fraxinea*, champignon) poursuit son œuvre de décimation de cette essence importante. Selon le WSL, il faut s'attendre à une mortalité de 90 % des arbres, seuls 10 % se révéleront résistants. Un nouveau bostryche a également fait son apparition en Suisse en 2019, le scolyte nordique de l'épicéa (*ips duplicatus*), originaire de Scandinavie, qui ne manquera pas de coloniser les épicéas fribourgeois également.

2. *L'équilibre de la biodiversité est-il, par conséquent, en péril ?*

Le cas échéant, quels moyens pourraient contribuer à enrayer le phénomène ?

Existe-t-il des dispositions qui permettraient, au minimum, de limiter les dégâts, par exemple une exploitation forestière intensive, des soins apportés à la jeune forêt, ou encore un entretien soutenu des forêts ?

La biodiversité, qui englobe l'ensemble du vivant dans toutes ses variations et interactions, est un équilibre dynamique qui comprend extinctions et apparitions d'espèces vivantes. Ce qui met en péril cette biodiversité, c'est la disparition actuelle de certaines espèces sans possibilité d'adaptation, due à la rapidité des changements.

Si l'on se limite à la zone et aux essences forestières, la haute mortalité de certaines espèces d'arbres pourrait, à certains endroits, conduire à une augmentation directe de la biodiversité, comme on a pu l'observer suite à l'ouragan Lothar : la création subite de grandes surfaces dénudées avait permis le développement de davantage d'espèces d'insectes et d'oiseaux dans ces nouvelles zones. Ce qui pose problème aujourd'hui, c'est la rapidité et l'échelle à laquelle se produisent les changements pour les peuplements forestiers, qui n'ont que peu de possibilités d'adaptation, une génération d'arbres se comptant en dizaines d'années voire de siècles.

La sylviculture proche de la nature pratiquée depuis des dizaines d'années dans notre canton a garanti jusqu'à présent, par le travail avec le rajeunissement naturel, la présence d'essences forestières adaptées aux conditions écologiques du milieu. Tout en poursuivant cet effort, il est à prévoir de passer à l'avenir à un interventionnisme plus important. En effet, les cinq principes d'adaptation publiés par le WSL à l'intention des gestionnaires forestiers sont les suivants : augmenter la diversité des essences, la diversité structurelle, la diversité génétique, la résistance individuelle des arbres et réduire la période de révolution ou le diamètre cible¹. Toutes ces mesures impliquent une intensification de l'exploitation et de l'entretien des forêts.

La diversité des essences par exemple impliquera le recours à plus d'interventions par plantations, pour introduire, là où elles ne se trouvent pas encore, des essences plus adaptées, telles que le chêne par exemple. Ce dernier, plus résistant aux périodes de sécheresse, est une essence très importante

¹ Brang, Peter & Küchli, Christian & Schwitter, Raphael & Bugmann, Harald & Ammann, Peter. (2016). Stratégies sylvicoles et changements climatiques.

pour la biodiversité puisqu'il abrite entre 300 et 500 espèces animales, nettement plus que toutes les autres espèces indigènes.

Une conversion rapide des peuplements forestiers va de pair avec un entretien suivi des forêts, notamment des coupes visant un rajeunissement accéléré des peuplements. Les bases légales et les directives actuelles en la matière permettent d'apporter un soutien pour le rajeunissement et l'entretien des forêts. Il s'agira d'évaluer dans le cadre de la stratégie cantonale de gestion des forêts en lien avec les changements climatiques, qui est en cours d'élaboration au sein de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), Service des forêts et de la nature (SFN), si des adaptations seront nécessaires. Actuellement, la Confédération n'a prévu aucun soutien supplémentaire en lien avec le changement climatique.

De plus, les conséquences de tous ces changements, notamment sur la fourniture de bois-énergie devront également être évaluées, même si, à terme, ce secteur ne sera pas forcément pénalisé par cette évolution.

3. *Dans ce dernier domaine, l'aide à l'entretien des forêts protectrices, la subvention fédérale va diminuer : le montant prévu pour 4 ans restera le même, mais sera désormais ventilé sur 5 ans. Qu'en est-il de l'aide de la Confédération, respectivement de celle du canton aux propriétaires forestiers : détail de cette aide, montants alloués, etc. ?*

Le tableau suivant présente les montants selon les conventions-programmes signées avec la Confédération :

Années	Montant total (fr.)	Montant annuel (fr.)
2012-2015 (4 ans)	12 120 000	3 040 000
2016-2019 (4 ans)	16 091 400	4 023 000
2020-2024 (5 ans)	16 100 000	3 220 000

Les mesures de lutte contre le capricorne asiatique, conclues avec succès en 2018, sont la raison de la hausse des moyens fédéraux pour la période 2016 – 2019.

Dès 2020, certaines prestations, à savoir les mesures de protection des forêts contre les organismes nuisibles hors forêts protectrices et même hors forêts, ont été rajoutées et intégrées dans la convention. On observe ainsi une diminution relative des moyens mis à disposition par la Confédération. La part des moyens cantonaux est restée stable en proportion aux moyens fédéraux.

Dans le cadre des négociations avec la Confédération ainsi que lors de l'établissement du plan financier, il a été informé que les moyens financiers seront très limités et qu'il n'est pas exclu que des crédits supplémentaires soient nécessaires en fonction de l'évolution de l'état des forêts, notamment du dépérissement de certaines essences forestières et de la recrudescence des attaques de bostryches sur les peuplements d'épicéas et de sapins blancs. Une demande de crédit complémentaire d'un montant de 410 000 francs a du reste été nécessaire pour l'année 2019 pour les dégâts aux forêts.

La stratégie cantonale de gestion des forêts en lien avec les changements climatiques actuellement en cours d'élaboration sera présentée au Conseil d'Etat en 2020.

4. 1999, Lothar ; 2003, sécheresse ; 2005, grêle. Pris parmi tant d'autres, ces événements ont, non seulement fait souffrir les forêts, mais également endommagé les forêts et dévalorisé le bois. L'exploitation des bois endommagés reste probablement la solution la meilleure pour lutter contre la propagation du bostryche typographe.
Après environ 20 années d'efforts dans ce domaine, est-ce que cette exploitation est toujours d'actualité ?
Dans l'affirmative, est-elle soutenue et à quelle hauteur de subventionnement ?
Ce montant est-il suffisant ?
A-t-on, faute de moyens suffisants, sacrifié l'un ou l'autre massif forestier protecteur ?

Les événements naturels se succèdent en effet avec un rythme soutenu amenant avec eux leur lot de dégâts et d'impacts sur la forêt. Dans le cadre de la lutte contre le bostryche, la récolte des épicéas et sapins blancs endommagés reste la mesure appliquée dans le canton de Fribourg pour éviter la propagation du bostryche et préserver les peuplements restants. Cette mesure, pour autant qu'elle soit appliquée au bon moment, soit avant que les bostryches ne se soient envolés pour coloniser d'autres arbres, reste d'actualité. Mais, en fonction de l'évolution, une remise en question pourrait avoir lieu en cas d'incapacité à intervenir rapidement dans certaines régions car l'abattage et l'évacuation d'arbres déjà abandonnés par les bostryches et présentant l'apparence d'arbres dépérissants ou secs sont des mesures inefficaces et inutiles. Au contraire, ces arbres sont un habitat précieux pour un cortège d'espèces végétales et animales et en particulier pour les prédateurs naturels du bostryche que sont, par exemple, les pics et le clairon formicaire.

Actuellement, aucun massif forestier protecteur n'a été « sacrifié » pour cause de manque de moyens.

La table ci-dessous renseigne sur les dégâts subventionnés dus aux tempêtes, ainsi que ceux dus au bostryche durant les années 2017 à 2019.

Année	Dégâts subventionnés (m ³)	Total des subventions (fr.)	Subventions cantonales (fr.)	Subventions fédérales (fr.)
2017 (année « normale »)	14 000	414 000	82 000	332 000
2018 (tempête Burglind)	71 000	1 895 000	731 000	1 164 000
2019 (sécheresse estivale)	64 000	1 619 000	641 000	978 000

21 janvier 2020